

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence 3ème année **GESTION** parcours Qualité, sécurité, environnement

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE:

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Licence 3ème année **GESTION** parcours Qualité, sécurité, environnement

est composée comme suit :

- Madame BOUJENDAR Sarah, maître de conférences
- Monsieur EL AKREMI Assâad, professeur des universités
- Madame KUNICKA GUERIN Justyna, vacataire non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 12/03/2024

Hervé PENAN Directeur de l'Ecole de Management,



Hugues KENFACK Président de l'Université

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty – 31042 Toulouse cedex 9 - France Tél. : +33 (0)5 61 63 35 00